



Le centre social ADGVE de l'Essonne existe depuis 1972. Ses actions se fondent sur des principes définis dans ses statuts :

- La reconnaissance et la prise en compte des populations Tsiganes, Gens du Voyage et des familles ayant le même mode de vie que celles-ci, dans les politiques publiques sociales, sanitaires, scolaires, économiques, culturelles et urbaines.
- La promotion sociale, économiques et culturelles de ces populations
- L'amélioration et la valorisation des relations et échanges entre les Voyageurs et l'ensemble de la population.

L'association compte actuellement 8 salariés. Pour mener à bien ses différentes actions elle fait appel régulièrement au bénévolat. Il s'inscrit dans le projet du centre social, il l'enrichit. Il permet l'investissement des usagers dans la vie du centre social et du territoire. Il contribue à favoriser et à valoriser l'échange et la transmission de savoirs et de savoirs - faire.

Accueillir un(e) bénévole c'est :

- Le (la) considérer comme un(e) collaborateur (trice) à part entière.
- Lui donner une information claire sur le centre social, chaque projet, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui confier une activité qui respecte ses compétences, sa disponibilité et ses priorités.
- Lui offrir la possibilité de s'insérer au sein de l'équipe du Centre social , en nommant notamment un professionnel référent qui sera son interlocuteur privilégié.
- Par son adhésion à l'association, le bénévole sera couvert par une assurance adéquate.

Un bénévole c'est :

- Celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, en dehors de son temps professionnel ou familial.
- Celui qui sait s'adapter à toute personne, indépendamment de son âge, sexe, nationalité, opinions philosophiques ou religieuses, condition physique, sociale ou matérielle.
- Celui qui se doit dans son rapport à l'autre de faire abstraction de ses convictions religieuses, politiques...

S'engager comme bénévole c'est :

- Connaître et accepter les statuts de l'ADGVE et se conformer à ses objectifs.
- Clairement exprimer ses compétences et ses limites
- Etre présent pour les activités auxquelles il s'est engagé et prévenir en cas d'absence
- Intervenir ponctuellement dans l'organisation d'une action, s'intégrer à une action existante, ou contribuer à la création d'une nouvelle activité.
- Contribuer au bon fonctionnement du centre social et à la réalisation du projet Social.
- Collaborer avec les autres bénévoles et les salariés dans un esprit de compréhension mutuelle.
- Respecter le principe de confidentialité dans l'exercice de l'action bénévole.
- Participer à une réunion bilan organisée pour les bénévoles
- Etre adhérent de l'association

Le bénévole qui s'intègre à une action existante ou contribue à la création d'une nouvelle activité devra le contractualiser par la signature de la charte de bénévolat.

Pour être bénévole à l'association, il faut :

- Etre majeur
- Parler et écrire couramment le français
- Savoir travailler en équipe
- Etre patient et faire preuve d'empathie
- Etre autonome dans ses déplacements